

Mandats sur interdisciplinarité, pluridisciplinarité, objets d'études

Congrès Paris - 2021

Thème 1

Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser

2.8 Les politiques menées par ce gouvernement ont continué de porter atteinte au collège. Aucun bilan institutionnel n'est tiré de la réforme de 2016, de la logique de cycle, de la multiplication des mesures et des expérimentations qui différencient le fonctionnement des collèges, mettent en concurrence les disciplines et creusent les inégalités : primarisation, renforcement de l'entre-soi (EPLEI, internats d'excellence versus cités éducatives, etc.), externalisation d'une partie du soutien scolaire et de l'information à l'orientation. Suppression des options, assèchement des moyens, interdisciplinarité hors sol... les réformes du collège et du lycée se rejoignent sur de nombreux points. Les collègues en constatent pleinement les effets. De plus, le ministère développe l'idée que la scolarité obligatoire prend fin à la sortie du collège avec pour objectif implicite de réduire les poursuites d'études vers les 3 voies du lycée. Pour ce faire, il tente d'amplifier et de valoriser l'apprentissage pré-bac, notamment dans les cités éducatives. La transformation de la troisième prépa-pro en prépa-métiers va dans ce sens.

Congrès Rennes - 2018

Thème 1

Second degré : de l'ambition pour toutes et tous (...)

Fiche 2

La réforme du collège « assouplie » fait système avec celles du lycée (...)

2.5. Des dispositifs tels que l'AP et les EPI ont fragilisé les disciplines. Dès l'« assouplissement » du carcan des EPI, ils se sont raréfiés car inadéquats. Ils doivent être abandonnés pour laisser la place à une véritable interdisciplinarité (congrès de Grenoble, fiche 7). L'AP en petits groupes, non financé du fait de dotations horaires globales indigentes, n'est qu'un affichage à destination des familles. En outre, en tant qu'espace privilégié de promotion de la différenciation pédagogique, l'AP est contestable au regard de l'objectif de démocratisation. En effet, les résultats de la recherche en sciences de l'éducation les plus récents convergent aujourd'hui pour souligner les risques d'aggravation des inégalités scolaires que comportent les pratiques de différenciation pédagogique au sein de la classe. L'AP tel qu'il est présenté par la réforme doit être supprimé. (...)

Fiche 6

Contenus, programmes, pratiques (...)

6.2. Programmes

Les horaires disciplinaires doivent être définis nationalement et comprendre des temps en classe entière et en groupes à effectif réduit dans toutes les disciplines. Des horaires disciplinaires augmentés doivent intégrer des options obligatoires au choix pour les élèves dont les horaires fléchés doivent être définis nationalement, et de l'aide aux devoirs. Ils doivent permettre aux enseignants de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et de construire de l'interdisciplinarité en particulier en fin de collège et au lycée, en respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques (congrès de Grenoble, fiche 7). (...)

Thème 2

Établissements et personnels : Défendre et revaloriser nos métiers (...)

1.1. La question de l'autonomie (...)

Avec la réforme Chatel a été introduite la possibilité de moduler les horaires disciplinaires et la réforme du collège 2016 a ajouté la modulation des contenus enseignés. Les collectivités territoriales interviennent de plus en plus dans l'autonomie des EPLE, tant dans la gestion que dans la pédagogie notamment par le biais du numérique (voir th1) ce qui renforce encore la confusion entre autonomie du chef d'établissement et autonomie de l'EPLE.

La mise en place de programmes de cycle au collège, la diversité des formes d'évaluation du travail des élèves, l'interdisciplinarité à construire en équipe avec les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège et les TPE au lycée... pourraient aussi laisser penser que beaucoup de liberté est laissée aux professeurs pour élaborer leurs choix pédagogiques en collège et en lycée. (...)

Congrès Grenoble - 2016

THEME 1

Intro : ...Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus et la rupture attendue avec les orientations précédentes n'est pas au rendez-vous. Ils se focalisent sur un bloc école - collège suivi d'un autre « bac-3/bac+3 », avec la volonté d'imposer au collège une école du socle, un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, que les conditions d'enseignement au primaire ne permettent pas toujours de mettre en

œuvre l'inclusion et la différenciation, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité.

7.6 Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme « collège 2016 », et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité...

7.7 Interdisciplinarité

Pour le SNES-FSU, il y a interdisciplinarité lorsque plusieurs disciplines travaillent sur un objet d'étude commun, une problématique partagée inscrits dans leurs programmes et travaillés dans chaque discipline, avec ses savoirs, ses méthodes et ses ressources propres. Les programmes devraient permettre de tels croisements.

Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un des outils pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants.

Cette interdisciplinarité pourrait déboucher, à l'initiative des enseignants, sur un travail interdisciplinaire plus approfondi en fin de collège et au lycée, respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques. A cette occasion, une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an pourrait être travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines. Ce travail interdisciplinaire nécessite du temps de concertation dans les services. Si les collègues le souhaitent, ils doivent pouvoir travailler en co-intervention devant faire l'objet de moyens spécifiques complémentaires. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014), notamment en lien avec l'EMI.

L'interdisciplinarité n'implique pas nécessairement une démarche de projet, ni une réalisation concrète, qui ne sauraient être imposées.

12b.3 Les EPI présentent une interdisciplinarité mal pensée, artificielle, contrainte et sans moyens, ils sont très prescriptifs sur le plan des pratiques et conduisent à un affaiblissement des disciplines, en réduisant à la fois les horaires et les contenus.

Congrès Marseille - 2014

THEME 1

FICHE 2

La diversification : un outil pour construire la culture commune

2.1 Ces incontournables peuvent se retrouver dans des objets d'études communs inscrits dans les programmes disciplinaires.

FICHE 5

Contenus, programmes, pratiques

5.3 Il est nécessaire d'améliorer la cohérence entre les disciplines en tissant des liens, des interconnexions, des relations conceptuelles entre les programmes au moment de leur construction notamment grâce à des objets d'étude inclus dans les programmes de plusieurs disciplines et faisant sens dans chacune de ces disciplines.

...

- L'enseignement de l'histoire des arts au collège doit être repensé. On pourrait réfléchir à un enseignement d'histoire des arts qui ne soit pas conçu comme un rajout aux contenus disciplinaires prévus par les programmes. Des objets d'étude pourraient être envisagés dans un cadre national. L'épreuve orale d'histoire des arts, dans sa forme actuelle doit être abandonnée.

5.7....

Des objets d'étude correspondant aux disciplines travaillées dans les trois voies du lycée pourraient être identifiés dans les programmes.

Les disciplines enseignées au collège doivent permettre la mise en activité et en situation de réalisation concrète, en particulier en technologie. Les programmes de technologie doivent être rénovés en ce sens.

FICHE 6

Expérimentation, innovation, contractualisation

...

6.3 Il y a nécessité de développer des objets d'expérimentation : co-interventions, travail en groupe dans toutes les disciplines, travail sur des objets d'études communs dans différentes disciplines, etc...

FICHE 8

Structure collège, lycées, formations supérieures

8.5 L'interdisciplinarité se construit progressivement du collège au lycée dans le cadre de programmes conçus en cohérence et prévoyant le temps nécessaire. Dès la classe de Sixième, elle est préparée par l'inscription d'objets d'études communs dans les programmes disciplinaires. En classe de Troisième et de Seconde, elle pourrait prendre la forme d'une première approche d'un travail de recherche, fortement ancré dans les programmes des disciplines, sur un horaire identifié, en lien avec les professeurs documentalistes, sur la base du volontariat.

FICHE 9

Des enseignants pour la réussite de tous les élèves

9.3 Un certain nombre d'enseignements demandent de travailler en co-intervention et/ou en interdisciplinarité. Ces enseignements nécessitent un investissement important de la part des enseignants. Ils doivent respecter le volontariat et les

missions des personnels et être assortis de moyens de concertation fléchés, ou de décharges de service.

Congrès Reims - 2012

THEME 1

1.2.2. Comment y parvenir ?

...L'enseignement de l'information documentation en interdisciplinarité doit être conforté sous la forme d'un curriculum de la Sixième à la Terminale, dont le professeur documentaliste a la responsabilité : la transmission des notions et compétences info-documentaires lui revient tandis qu'un enseignant d'une autre discipline peut, dans ce cadre, travailler un objet de son programme.

2.1. Unité et continuum

...

La perspective d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans impose de réfléchir à la façon d'approfondir des connaissances déjà abordées mais aussi d'ouvrir de nouveaux champs de connaissances. Les découvertes progressives de différentes matières ne doivent pas déterminer une orientation précoce. Les élèves peuvent accéder à un rapport au savoir commun par le biais de voies, d'objets d'étude divers et développer ainsi leur esprit critique sur le monde qui les entoure.

2.2.3.1. Les contenus au collège

...Les programmes doivent être conçus pour permettre une approche interdisciplinaire sans remettre en cause les contenus ni amputer les horaires disciplinaires obligatoires. Croiser les approches pour mettre en cohérence des savoirs spécifiques suppose qu'ils intègrent des thématiques ou problématiques communes, en rupture avec la conception de l'interdisciplinarité(4) que traduisent les thèmes de convergence en sciences, l'histoire des arts(5) et l'EIST. L'interdisciplinarité n'est en aucun cas la justification d'une approche par compétences ni une fin en soi. Si l'approche interdisciplinaire a tout son intérêt, pour que les élèves aient une vision moins fragmentée des savoirs disciplinaires, qui fasse culture, cette approche doit se faire dans le respect des disciplines et sur la base du volontariat. Tout travail interdisciplinaire suppose par ailleurs un travail en équipe qui doit être intégré dans les services.

2.3.3. Contenus au lycée

Les différentes disciplines des lycées généraux et technologiques doivent permettre à chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des controverses qui le traversent(14), de développer ses connaissances, son esprit critique et son pouvoir d'agir nécessaires à l'exercice de sa citoyenneté pleine et

entière. Pour cela, les programmes doivent être construits en cohérence au sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes disciplines de croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des jeunes s'emparera-t-il de la culture commune, quels que soient les parcours empruntés.....

...

L'interdisciplinarité telle que décrite pour le collège en 2.2.3.1 a toute sa place au lycée, dans la mesure où elle permettrait aux élèves, par cette confrontation de disciplines, de mieux cerner chacune d'elles.

Congrès Perpignan - 2009

THEME 1

1.3. Refuser les fatalismes sociaux et scolaires

Le SNES affirme que tous les jeunes peuvent réussir, accéder à la culture et aux qualifications et que l'investissement éducatif doit concerner l'ensemble de la population scolaire. Refuser tous les fatalismes sociaux et scolaires que le gouvernement actuel utilise pour mieux habiller sa politique éducative et sa conception élitiste de la culture, exige de réaffirmer et de promouvoir toutes les propositions élaborées au cours des congrès précédents sur la culture commune, les évolutions des contenus et des pratiques permettant des activités de projet et interdisciplinaires qui contribuent également à donner sens aux savoirs, sur les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels sur les dispositifs d'aide et de soutien.

2.1.2.1.

... La confrontation à la difficulté fait partie intégrante de l'apprentissage; l'enfermement des élèves dans une parcellisation de tâches et de démarches mécaniques ou le renoncement à les confronter à des objets d'études complexes, au prétexte qu'ils ne maîtriseraient pas des « fondamentaux » ne sont pas des solutions satisfaisantes. La recherche montre d'ailleurs que les élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages n'y entrent pas mieux avec des programmes réduits au minimum.

2.1.3.1.1. L'histoire des arts

... On pourrait cependant réfléchir aux possibilités d'un travail pluridisciplinaire dans ce domaine avec une évaluation dans le cadre des disciplines impliquées. Des heures de concertation devraient être prévues dans l'emploi du temps des collègues volontaires ainsi que les aménagements nécessaires d'emplois du temps.

2.1.4.

Aux antipodes du socle commun, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion

sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation.

...

Plutôt que de se limiter à

l'acquisition de normes et repères, l'enjeu est de faciliter l'appropriation des savoirs dans le cadre de « problématisations » qui puissent faire sens et ouvrent vers de nouveaux objets de savoir en articulant mieux les différentes phases nécessaires aux apprentissages, de la découverte d'une problématique à la mémorisation.

2.1.6.

Notre mandat des congrès précédents sur l'interdisciplinarité reste valide. Elle doit être travaillée en créant des espaces de travail pluri ou interdisciplinaires en s'appuyant sur les programmes nationaux et le volontariat des enseignants.

2.2.2.

Ouvrir les élèves à de nouveaux domaines, introduire des démarches et des objets nouveaux (étude des médias, sciences politiques, droit, questions relatives à l'éthique ou au développement durable par exemple) exige bien davantage la rénovation des programmes que l'introduction de nouvelles disciplines

2.2.3.

En réponse à la diversité des jeunes en termes d'appétence pour les études, de centres d'intérêts et d'histoire scolaire, les trois voies proposent des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, et donc développent des pédagogies différenciées sur des objets différents. Elles peuvent se nourrir mutuellement sans hiérarchie entre elles.

2.2.3.1.3.

Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. C'est le cas des séries rénovées STG et ST2S, dont il faut faire le bilan pour apporter les améliorations nécessaires (notamment donner les moyens d'un vrai travail interdisciplinaire). Il convient aussi de s'interroger sur des contenus trop conceptuels ne s'appuyant pas suffisamment sur la demande pédagogique qui constitue la spécificité de l'enseignement technologique: « le concret et l'action ».

2.2.5

La demande lycéenne d'un accompagnement doit être prise en compte dans l'organisation pédagogique et matérielle du lycée en séparant ce qui relève des missions de l'enseignant (soutien, approfondissement) de ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire et des possibilités d'un travail personnel dans l'établissement, ce qui requiert des moyens humains et l'amélioration de lieux et équipements spécifiques

(foyer, permanence, salle multimédia, CDI) pour répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs. C'est parce que les apprentissages ne suivent jamais un parcours linéaire, que l'erreur fait progresser et que les difficultés d'apprentissage font partie de toute formation que ces dernières doivent se résoudre dans le cadre des heures d'enseignement (heures de cours, petits groupes, travail sur les contenus...) et d'une évaluation formative prenant en compte les progrès réalisés. La conception développée dans le projet Darcos, en amalgamant aide, soutien, interdisciplinarité est donc une fausse piste que le SNES récuse. L'accompagnement ne peut en aucun cas se faire au détriment des heures de cours.

2.4.2.2.

...Ces décisions doivent être prises par l'ensemble des équipes pédagogiques/éducatives.

Le temps nécessaire au travail en équipe aux niveaux disciplinaire, pluridisciplinaire et pluri-professionnel sur l'ensemble des questions liées à la vie des établissements et de la réussite de tous les élèves ne peut se faire que si sa véritable place lui est reconnue par une intégration dans le temps de service sous la forme d'un forfait hebdomadaire de deux heures et en faisant vivre les structures qui existent déjà.

Congrès Clermont - 2007

THEME 1

II.2.2.2.1 Le collège pour tous

À l'opposé des PPRE qui privent les élèves en difficulté de savoirs formateurs et exigeants, le SNES réaffirme le rôle incontournable que joue chaque discipline dans l'appropriation de la culture commune : ce sont les complémentarités des approches et des contenus des différentes disciplines qui donnent aussi du sens aux savoirs. Leur croisement dans des travaux interdisciplinaires exigeants contribue à donner du sens aux apprentissages, mais ne peut être efficace que s'il est assuré par des enseignants volontaires qui n'enseignent que leurs disciplines.

II.2.2.3.....

Par ailleurs le confinement du travail interdisciplinaire aux TPE de première dans la voie générale sur une demi année n'est pas satisfaisant.

Congrès Le Mans - 2005

THEME 1

1.3.2. Quelle est notre conception de la culture ?

... C'est à partir de l'accès de tous à cette culture commune, qu'il faut décliner les objectifs dans les disciplines, en créant des espaces de travail pluri disciplinaires ou interdisciplinaires s'appuyant sur les programmes nationaux, pour donner du sens à certains concepts. Il faut donner les moyens aux équipes volontaires de construire et de piloter des projets avec éventuellement des partenaires extérieurs.

1.4.2.2.4 Les TPE

S'ils n'ont pas toujours permis un véritable travail interdisciplinaire, il est indéniable qu'ils ont donné l'occasion aux élèves d'acquérir de nouvelles méthodes de travail bénéfiques pour l'enseignement supérieur. Les équipes pédagogiques ont développé dans l'encadrement de ce type de travail une expérience précieuse qu'il serait désastreux d'ignorer.

...

Le SNES demande un véritable bilan pédagogique et matériel des TPE et une large réflexion sur l'acquisition et l'évaluation des compétences documentaires, disciplinaires et interdisciplinaires dans l'ensemble des cycles du lycée. C'est une condition nécessaire pour créer en terminale des travaux interdisciplinaires formateurs et exigeants qui ne pourraient se concevoir sans la restitution des moyens supprimés, le rejet du contrôle local, une meilleure articulation des thèmes et des notions disciplinaires et des moyens suffisants en personnels et en documentation

1.4.2.3. Voie technologique: réformes en perspective

... L'appropriation des savoirs doit être basée sur la mise en activité et en projets des élèves au travers de pédagogies accrochées sur des objets d'études et des pratiques professionnelles. Ce n'est malheureusement pas le sens des réformes en cours.